
Avertissement : La consultation et la reproduction de cette page est soumise à la législation française en vigueur. Le droit de la propriété intellectuelle s'applique. Cette page est la propriété exclusive de l'éditeur. Toute exploitation commerciale est interdite. La reproduction à usage scientifique ou pédagogique est seule autorisée, à condition de mentionner précisément les références de l'article (auteur, titre de la publication, date, éditeur).

Publications électroniques de Port-Royal, Série 2012,

url: <http://melancholia.fr/biblio./?Les-frontieres-de-la-catholicite.html>
consultée le : 15 mars 2021

Société des amis de Port-Royal
Publications électroniques



Philippe Moulis

Les frontières de la catholicité : jansénisme et violences au XVIII^e siècle dans le nord de la France

1. En 1713, la bulle *Unigenitus* du pape Clément XI, encore appelée Constitution, condamne 101 propositions contenues dans le livre de Pasquier Quesnel « *Réflexions morales sur le Nouveau Testament* ». Le 1^{er} mars 1717, les évêques de Boulogne-sur-Mer, de Mirepoix, de Montpellier et de Senes déposent en Sorbonne un appel de la bulle *Unigenitus* au concile général. Ce premier appel entraîne une majorité du clergé parisien et des ecclésiastiques de trente-six diocèses. Au total, seize prélats, puis entre 6500 et 7000 ecclésiastiques, entre 1717 et 1728, sont les appelants de la bulle. Les cartes élaborées par Dominique Dinet et Marie-Claude Dinet-Lecomte montrent que les diocèses du nord de la France sont, excepté celui de Boulogne-sur-Mer, peu touchés par le jansénisme [1]. Les appelants des évêchés du nord sont concentrés principalement dans le diocèse de Boulogne-sur-Mer en grande majorité, avec quelques partisans dans l'évêché d'Arras et très peu dans le celui de Saint-Omer. Notons dès à présent que le diocèse de Boulogne-sur-Mer se singularise par rapport aux autres évêchés du nord de la France par l'ampleur de l'adhésion du clergé boulonnais à l'Appel des quatre évêques. À partir de l'ouvrage de Gabriel-Nicolas Nivelles, nous avons dénombré, pour les années 1717 et 1718, 140 actes d'appels émanant du diocèse de Boulogne-sur-Mer : 12 chanoines du chapitre cathédral de Boulogne, un vicaire général, 9 vicaires, 22 ecclésiastiques séculiers, 1 Carme, 17 Oratoriens de la maison de Boulogne, 12 Bénédictins de l'abbaye de Samer et 66 curés [2]. L'évêché boulonnais se singularise également par une opposition violente au sein de ce diocèse entre les jansénistes et les antijansénistes. Cela suscite plusieurs interrogations. Pour quelles raisons y a-t-il une scission dans cet évêché ? À quel type de violences avons-nous affaire ? Où se localisent-elles ? Pour répondre à ces questions, nous avons consulté plusieurs documents d'archives. Concernant les sources manuscrites jansénistes, nous utilisons la correspondance de Pierre de Langle, qui forme un corpus de plus de 200 lettres. Quant aux sources manuscrites antijansénistes, le fonds Languet de Gergy, disponible aux Archives municipales de Sens, contient pour les années 1720-1730, plus d'une trentaine de lettres d'ecclésiastiques antijansénistes des évêchés d'Arras, de Boulogne-sur-Mer et de

Saint-Omer qui permettent d'effectuer des comparaisons avec la multitude des documents jansénistes [3]. Les sources imprimées sont également multiples, citons les *Nouvelles ecclésiastiques* et les *Suppléments aux Nouvelles ecclésiastiques* et les divers imprimés jansénistes et antijansénistes. À partir de toutes ces sources, nous pouvons présenter les premiers résultats de cette recherche sur les frontières de catholicité : jansénisme et violences au XVIII^e siècle dans le nord de la France. Nous dresserons, dans un premier temps, une chronologie des actes de violences subis par les ecclésiastiques jansénistes et nous verrons si la cartographie permet de dessiner une frontière de catholicité. Ensuite nous nous intéresserons aux acteurs et aux manipulateurs à l'origine de ces actes de violences, et enfin nous tenterons d'expliquer ce qu'est une frontière de catholicité.

2. Pierre de Langle, évêque de Boulogne-sur-Mer, depuis 1698, connaît bien son évêché. Il sait que la partie artésienne du diocèse diffère du Boulonnais. Dès juin 1714, il écrit à Noailles, archevêque de Paris : « Pour moi, j'ai plus de la moitié de mon diocèse, en Artois, où les peuples, non plus que les ecclésiastiques, n'ont point d'autre religion que de croire le pape infallible et de respecter comme des oracles toutes les décisions qui viennent des tribunaux romains » [4]. Dès la publication de l'Appel des quatre évêques, en 1717, des remous sont à signaler dans plusieurs paroisses du diocèse de Boulogne-sur-Mer. Pierre de Langle tente de gagner le cœur de ses paroissiens en visitant, avec ses collaborateurs, les villages et villes les plus hostiles. En 1717, le prélat, accompagné par un Oratorien, le père Boyer, se rend dans le principal foyer de mécontentement, c'est-à-dire dans la ville de Calais. L'accueil est bien sûr quelque peu mouvementé. Un document janséniste du XVIII^e siècle précise : « Le Peuple animé par les Jésuites et les Minimes, reçut ce Prélat avec des injures et des clameurs séditieuses. Le père Boyer monta en chaire pour tâcher d'apaiser les mutins, et de leur faire entendre raison : son exhortation fut si modérée, si insinuante et persuasive, que tout le monde, jusqu'au Prélat, ne put retenir ses larmes » [5]. Au retour de cette visite, l'évêque publie un mandement, daté du 22 juin 1717, pour justifier son appel, dans lequel il expose à ses ouailles les raisons de sa conduite. Le 6 octobre 1717, le prélat écrit à un correspondant : « Je ne vous dissimule point que je sois très touché de l'aveuglement volontaire de plusieurs de mes curés et autres ecclésiastiques de la partie d'Artois de mon diocèse ; ils sont tellement prévenus que, de quelque manière que vous les preniez, ils sont insensibles à la lumière et vous déclarent qu'entre le pape et leur évêque, ils ne balancent pas à prendre le parti du pape ; qu'ils sont en pays d'obédience où ils sont obligés de recevoir, sous peine d'excommunication, toutes les bulles du Saint-Père ; qu'ils aiment mieux se tromper avec lui, s'il est vrai qu'il puisse se tromper, ce qu'ils ne croient pas, que de suivre leur évêque qui, certainement, n'est pas infallible. Voilà comment raisonnent les moins emportés » [6]. Remarquons que dès 1717, il y a déjà des opposants à l'Appel des quatre évêques et envers les appelants.

3. À partir de 1718, un mouvement de rejet des ecclésiastiques jansénistes émerge dans plusieurs paroisses et s'amplifie en Artois. Cette région constitue territorialement la moitié des évêchés audomarois, arrageois, et boulonnais. Mais les incidents se déroulent essentiellement dans la partie artésienne du diocèse de Boulogne-sur-Mer. Par les lettres *Pastoralis officii* du 28 août 1718, affichées et

publiées le 8 septembre suivant, et adressées à tous les fidèles, le Pape sépare les récalcitrants de la communion de l'Église. Il avertit les chrétiens de ne plus regarder ceux qui ne se soumettent pas à la Constitution comme véritables enfants de l'Église, mais de les considérer au contraire comme des rebelles, des contumaces et des réfractaires. Les conséquences de ces propos vont perturber les activités paroissiales des prêtres jansénistes, notamment à Calais et surtout en Artois. Au mois d'octobre 1718, Pierre de Langle écrit à M. Louail : « Je vous rends grâce des lettres apostoliques que vous avez eu la bonté de m'envoyer. Quel ouvrage de ténèbres ! *Tantae ne animis caelestibus irae ?* Cela me paroît un monstre dans la Religion : je ne m'étonne pas qu'il fasse peur à une infinité d'esprits faibles. Il fait un mal infini partout, mais particulièrement dans les pays qu'ils appellent d'obédience, comme en Flandres et en Artois » [7]. Le Parlement de Paris supprime le bref *Pastoralis* et les autres parlements font de même. En avril 1719, Pierre de Langle et les trois autres évêques appelants ripostent en publiant un acte d'appel des lettres *Pastoralis* [8]. En 1719, Pierre de Langle réside à Paris. Ayant appris que les Capucins et les Minimes fomentent de nouveaux désordres dans la ville de Calais, le prélat charge son grand vicaire Monnier de se rendre dans cette paroisse afin de procéder à une enquête et rappeler à l'ordre les religieux révoltés. M. Monnier se rend à Calais et fait connaître aux Capucins l'objet de sa mission. Le vicaire du couvent des Capucins, s'étant fait remarquer par son attitude inconvenante, est privé de ses pouvoirs. Furieux de cette décision, le Capucin profère des injures à l'égard des appelants et sort « comme un forcené, court par toute la ville et remplit de tumulte [...] déclarant partout que ceux qui allaient à la paroisse pour y assister à la messe et y recevoir les sacrements étaient excommuniés » [9]. Suite à cet incident, Pierre de Langle refuse tout pouvoir aux Capucins de son diocèse. Le provincial des Capucins écrit une lettre à M^{gr} de Langle dans laquelle il précise que « ses religieux regardaient le diocèse de Boulogne comme une terre de malédiction » et affirme que l'on peut appeler hérétiques ceux qui ne reçoivent pas la Constitution [10]. Constatons que la tension monte progressivement entre les jansénistes et leurs opposants et à partir de 1720 des actes de violences ont lieu dans divers endroits.

4. Dans l'histoire du jansénisme, 1720 est une année cruciale. Mentionnons les dates clés. En mars 1720, un certain nombre de cardinaux, d'archevêques et d'évêques signent l'accommodement [11]. Le cardinal de Noailles y consent également. En septembre 1720, les quatre évêques renouvellent leur Appel et rejettent l'accommodement [12]. En octobre 1720, Pierre de Langle adresse à ses diocésains un mandement : *Pour la publication de l'acte par lequel il renouvelle et confirme, conjointement avec Messieurs les évêques de Mirepoix, de Senes et de Montpellier, les appels interjetés au futur concile de la Constitution Unigenitus, et des lettres Pastoralis officii.* En novembre 1720, le cardinal de Noailles publie son acte d'acceptation de la bulle *Unigenitus* et des lettres *Pastoralis*. La soumission du cardinal porte un coup terrible au parti janséniste qui, à partir de cette époque, se désagrège. Le 3 décembre 1720, le Régent et le ministre Dubois obtiennent du Parlement l'enregistrement des lettres patentes et de la Déclaration du roi concernant l'accommodement relatif à la constitution *Unigenitus* qui devient loi du royaume. Un arrêt du Conseil d'État du 31 décembre 1720 supprime le mandement des quatre évêques appelants et le nouvel acte d'appel qui y est joint [13]. Ces

décisions nationales ont une incidence dramatique pour les ecclésiastiques jansénistes des diocèses du nord, et en particulier pour ceux de l'évêché boulonnais. 1720 est l'année de la rupture. À partir de mars 1720, de nombreux paroissiens de Calais et surtout de l'Artois rejettent violemment leur évêque et les curés jansénistes. L'accommodement est un déclencheur de violences physiques. On pourrait dire qu'il officialise la rupture entre les paroissiens et les ecclésiastiques jansénistes. De mars 1720 à décembre 1723, nous comptabilisons plus d'une trentaine d'actes de violences. Au mois de mars 1720, ils sont localisés dans quelques paroisses artésiennes (voir la carte : La frontière de catholicité dans le diocèse de Boulogne-sur-Mer au XVIII^e siècle). Le *Supplément à la gazette de Hollande* fournit quelques détails intéressants. À Renty, le nouveau curé Rozet vient prendre possession de sa cure. Les paroissiens lui refusent l'accès à l'église, l'empêchent de célébrer sa première messe et le chassent de la paroisse [14]. À Saint-Pol-sur-Ternoise, le curé Fropot, nommé en 1719 est tellement malmené par les paroissiens qu'en mars 1720 il renonce à son bénéfice. À Quernes, les habitants exercent des pressions terribles à l'encontre de leur curé. Ils lui demandent quotidiennement de se soumettre à la bulle *Unigenitus* [15]. L'obstination du curé déchaîne la furie des paroissiennes [16]. Le curé, expulsé de sa paroisse, se réfugie à Estrée, dans le doyenné de Frencq où il est chassé par le seigneur du village. Le père Dubois retourne à Quernes où « *les paroissiens le quarillionnent dans toutes les formes et jour et nuit* » [17].

5. Pierre de Langle rentre de Paris à Boulogne-sur-Mer au commencement du mois de juin 1720. Il envoie à Calais des missionnaires Lazaristes. Ces derniers sont insultés [18]. L'évêque se rend à Calais où il arrive le vendredi 19 juillet. Le 20 juillet, écrivant à Louail, il lui donne quelques précisions intéressantes. Les Capucins et les Minimes ont, selon lui, indisposé et manipulé les paroissiens contre l'évêque. Pierre de Langle adresse le 10 janvier 1721, une lettre pastorale « *au peuple de la ville de Calais, pour l'exhorter à la soumission et au respect qu'il doit à ses pasteurs* ». Les habitants de Calais persistent et répondent par un factum intitulé « *Remontrances de la ville de Calais à M^{gr} l'évêque de Boulogne* » [19]. En août 1720, le curé de Quernes, en Artois, est attaqué en pleine célébration par ses paroissiens. Il se sauve de l'église et se retire chez lui, en aube. Plus grave, des actes de violence physique sont perpétrés à l'encontre de l'évêque de Boulogne-sur-Mer. Le 21 août 1720, M^{gr} de Langle, âgé de 76 ans, devant effectuer une visite pastorale dans cette même paroisse, est violemment pris à parti par des paroissiennes. Le prélat en relate les faits dans un document intitulé : *Procès verbal du trouble et des violences faites à Monseigneur l'Evêque de Boulogne, dans la visite des Paroisses de Quernes et de Recy* [20]. Examinons les événements. En août 1720, l'évêque effectue des visites dans les paroisses artésiennes où les curés jansénistes sont contestés. Il fait une étape à l'abbaye des Prémontrés de Saint-Augustin-lès-Thérouanne. Le 21 août, le prélat accompagné de quelques ecclésiastiques quitte, vers huit heures du matin, ses amis prémontrés pour se rendre, la matinée, dans la paroisse de Quernes et l'après-midi dans celle de Rely. Comme l'exige l'usage, le curé et les habitants ont été avertis de la visite épiscopale plusieurs jours avant. En approchant du village, l'évêque aperçoit un attroupement de femmes et d'enfants [21]. Quelle n'est pas la surprise du prélat lorsqu'en arrivant il voit une centaine de femmes et de filles « armez de pierres, de bâtons et de fourches, qui nous attendaient pour nous empêcher l'entrée

de l'église et insulter à notre personne même » [22] ? L'évêque continue sa progression et tente de dialoguer avec le groupe de femmes mécontentes « espérant les pouvoir calmer en leur parlant avec douceur et avec charité ». Très vite, les reproches fusent envers le prélat et ses partisans : « Il ne nous a pas été possible d'arrêter leur furie, elles nous ont dit d'abord qu'on leur avait envoyé un curé, gueux, parpaillot, hérétique, damné et janséniste, et les ayant assuré du contraire, une d'elles nous a répondu que nous l'étions nous-mêmes » [23]. L'escalade verbale se mue en agression physique. Pierre de Langle en décrit les moindres détails : « Sur quoi s'animant les unes les autres, elles se sont mis en état de nous assommer à coups de pierres, et l'auraient en effet exécuté, si ceux qui nous accompagnaient ne les eussent pas empêché d'approcher, plusieurs occupaient le cimetière d'où elles jetaient continuellement contre nous de grosses pierres qu'elles détachaient des murs dudit cimetière, en proférant les jurements et les injures les plus atroces sans crainte de Dieu, sans respect pour notre caractère » [24]. L'aumônier de l'évêque reçoit plusieurs projectiles. L'évêque bat en retraite mais est poursuivi sur près de quatre kilomètres, jusqu'au village voisin de Blessy, situé dans le diocèse de Saint-Omer, en subissant des jets de pierres et des coups de bâton : « Nous avons pris le parti de nous retirer de peur de plus grands désordres ; mais la fureur de ces femmes n'étant pas assouvie, elles ont commencé à nous poursuivre hors de la paroisse à grands coups de pierres et de bâtons [...]. Il ne s'est jamais vu une fureur et un acharnement pareil à celui de ces femmes » [25]. Outre l'aumônier, plusieurs personnes de l'entourage du prélat sont blessées [26]. Pierre de Langle sort miraculeusement indemne de cette embuscade. En sécurité dans la paroisse de Blessy, il renonce à visiter celle de Rely : « où nous savons que les paroissiens s'étaient aussi révoltés contre leur curé, sous le prétexte qu'il était janséniste ; mais ayant su qu'on nous y attendait avec les mêmes dispositions, nous sommes revenus vers le midi dans l'abbaye dont nous étions partis » [27]. Les conséquences de cet « attentat » de Quernes, ont pour effet de multiplier les actes d'hostilité envers les prêtres jansénistes. Pierre de Langle en fait part à Louail : « Jusqu'à présent tous ces maux sont demeurés sans remède et sans punitions ; de sorte que cela fait un mal étonnant dans tout l'Artois. On n'y veut plus recevoir de curés de ma main » [28]. La *Gazette de Hollande* corrobore ces événements et profite de l'occasion pour insister sur le recul du parti janséniste en Artois [29]. En septembre 1720, les curés de Quernes et de Rely sont, de nouveau, expulsés par les paroissiens. Le périodique antijanséniste précise : « Les curés de Quernes et de Rely ont été absolument bannis par leurs paroissiens et leurs maisons rendus inhabitables » [30]. En novembre 1720, le prêtre Boucher, ancien curé expulsé d'Herly est chassé des églises de Saint-Pol-sur-Ternoise et de Ramecourt. Les Sœurs noires lui refusent l'entrée de leur couvent [31] et les habitants de Ramecourt l'empêchent de célébrer l'office [32]. De mai à août 1721, Michel Jollain curé de Renty subit plusieurs mesures vexatoires de la part de ses paroissiens et de clercs antijansénistes. Dans une lettre du 21 août 1721, Michel Jollain décrit ces incidents [33]. L'opposition est menée par le lieutenant de la localité et sa femme. Un jour devant la porte de l'église, le lieutenant menace Jollain, le traite d'excommunié et lui annonce qu'il le chassera rapidement de Renty. Un autre jour, la femme du lieutenant l'interrompt pendant le prône et lui demande de quitter la paroisse. Comme le curé persiste à rester, des adolescents bloquent la porte de l'église et empêchent le curé d'en sortir. À plusieurs reprises, portes et

fenêtres du presbytère sont fracturées. On lui dérobe sa réserve de bois et on tue ses volailles. Devant le danger qui grandit, onze archers de la maréchaussée viennent le protéger. Jollain dépose une plainte au bailliage de Saint-Omer. À son retour, il a la désagréable surprise de trouver son presbytère saccagé. Le lieutenant est condamné à 1500 livres d'amende. Jollain ajoute dans sa lettre : « Nos P. P. Récollets de Renty, seraient fâchés qu'on approfondit toute l'intrigue de cette affaire » [34]. De mai à octobre 1721, plusieurs incidents ont lieu à Saint-Pol-sur-Ternoise, où les deux curés sont bousculés par les paroissiennes à plusieurs reprises. En 1721, Pierre de Langle est fatigué et songe à se démettre de son évêché, d'autant plus que les difficultés avec les paroissiens de Calais et de l'Artois amplifient [35]. En 1723, l'assemblée provinciale de Reims, avec l'appui de la cour, cherche à obtenir la déposition de Pierre de Langle. Une nouvelle vague de violence éclate en 1723 en Artois. En juin et juillet 1723, le curé de Dohem est plusieurs fois pris à parti par le bailli et les paroissiens [36]. En octobre de la même année, le prélat est reçu sans violence mais avec une certaine animosité par les paroissiens et le Magistrat de Saint-Pol-sur-Ternoise [37]. En avril 1724, Pierre de Langle décède. Plusieurs ecclésiastiques jansénistes quittent le diocèse. Nous entrons dans une période de répression.

6. Le 12 avril 1724, jour du décès de Pierre de Langle, l'antijanséniste Morette écrit à l'évêque de Soissons : « On espère néanmoins que les trois grands vicaires que nos chanoines éliront aujourd'hui auront égard aux gémissements des peuples de notre pauvre diocèse pour la rareté des confessions et qu'on rétablira incessamment les révérends pères Capucins, Récollets, Minimes et autres » [38]. À partir de 1724, il y a dans les évêchés d'Arras et surtout de Boulogne-sur-Mer une volonté épiscopale d'éradication du jansénisme et cette politique est soutenue par les plus hautes instances de la monarchie. À Boulogne-sur-Mer, le nouveau prélat Jean-Marie Henriau (1724-1738) surnommé « Le loup de Boulogne » y consacre la plus grande partie de son épiscopat. D'ailleurs cet évêque, avant même son arrivée à Boulogne-sur-Mer envoie à tous les curés du diocèse un document de quatorze pages intitulé : *Mandement et instruction pastorale de M^{gr} l'Évêque de Boulogne pour l'acceptation de la bulle Unigenitus* [39]. Peu de temps après ce mandement, il promulgue un autre document analogue à destination des fidèles. Il rend aux Capucins, aux Minimes et aux Récollets le droit de confesser, de prêcher et rétablit les prédications selon les anciens usages. Dans sa lutte antijanséniste, il s'appuie sur certains ordres réguliers, notamment les Récollets, auxquels il confie les prédications importantes. Leurs couvents servent de maison de réclusion (voir la carte). Ce prélat accomplit en partie ses objectifs. En effet, la dissidence janséniste évolue, puis s'effrite pour bientôt fondre. En 1725, 20,43 % des curés sont jansénistes. En 1729, il ne reste qu'une vingtaine d'ecclésiastiques qui refuse de se soumettre. Néanmoins, M^{gr} Henriau rencontre une résistance tenace de la part des curés jansénistes. En 1725, une cinquantaine de curés jansénistes passent à l'offensive, en adressant une lettre commune à leur prélat, dans laquelle ils renouvèlent leur Appel [40]. Une bataille juridique commence entre les jansénistes et le prélat (voir la carte) [41]. L'évêque se rend alors dans chaque paroisse janséniste de son diocèse afin de soumettre les récalcitrants. Il emploie divers procédés, allant de l'intimidation verbale à un séjour de trois mois au séminaire de Boulogne. En mars 1730, une déclaration royale fait de la bulle *Unigenitus* une loi d'État [42]. Cette dernière

permet aussi aux prélats de faire incarcérer les curés récalcitrants. À partir de cette date, on peut considérer que le mouvement janséniste dans le diocèse de Boulogne-sur-Mer est « mort ». Les curés jansénistes sont exilés et incarcérés dans des séminaires ou couvents. La carte montre les lieux d'internements. M^{gr} Partz-de-Pressy, évêque de Boulogne-sur-Mer de 1742 à 1789, met un terme à cette lutte en éloignant de leurs paroissiens les derniers curés jansénistes de l'évêché. Ces documents d'archives montrent à quel point la politique antijanséniste appliquée dans le diocèse de Boulogne-sur-Mer depuis 1724, a porté ses fruits. Rappelons qu'en 1717, il y avait 140 appelants dans le diocèse de Boulogne-sur-Mer. En 1754 ne subsiste plus qu'un seul curé janséniste dans le diocèse de Boulogne-sur-Mer, le père Miellet, curé de Ferques. Ce dernier décède en 1770 [43].

7. Interrogeons nous à présent sur les acteurs de ces actes de violences et sur les éventuels manipulateurs. Plusieurs clercs antijansénistes des diocèses d'Arras, de Boulogne-sur-Mer et de Saint-Omer informent M^{gr} Languet de Gergy, évêque de Soissons, l'archevêque de Reims et le cardinal de Fleury sur les activités des jansénistes et sur les décisions des prélats de ces évêchés. À partir de 1720, Pierre Cousin, prêtre de la paroisse Saint-Denis à Saint-Omer, le père Morette, chapelain de la cathédrale de Boulogne-sur-Mer et le père Grésy, sacristain à Calais sont au centre d'un réseau antijanséniste bien organisé. Le 10 juin 1721, Pierre Gresy explique à l'évêque de Soissons le mode opératoire des clercs antijansénistes des diocèses d'Arras, de Boulogne-sur-Mer et de Saint-Omer : « J'ai relation avec de très dignes prêtres comme messieurs Cousin et Morette sur ce qui se passe les uns chez les autres sur la constitution dans un esprit d'union afin d'entretenir dans nos pays notre zèle pour la bonne cause. Quand j'ai quelques bonnes nouvelles ou pièces curieuses, je suis tantôt aux Capucins puis aux Minimes, chez les frères et les sœurs des Écoles Chrétiennes [de Calais]. Je vais voir messieurs les magistrats [de Calais] et autres personnes notables et leur en fait part pour nous confirmer réciproquement en la foi catholique contre les nouveautés qui ne tendent qu'à la détruire » [44]. Des chanoines renseignent aussi l'évêque de Soissons. Le 27 août 1722, deux chanoines de la collégiale de Saint-Pol-sur-Ternoise écrivent à ce prélat : « M^{gr}, nous nous trouvons dans la ville de Saint-Pol, privés de tout secours spirituels, le curé, unique confesseur, en qui on a pas confiance à cause de son adhérence aux sentiments de son évêque, qui reste à cette ville désolé, est tombé depuis un mois, ce qui fait que les malades de la paroisse ont recours à nous qui ne sommes pas approuvés, pour les confesser » [45]. Les ordres réguliers sont également très actifs. Le 28 juin 1721, le père Morette, écrit à l'évêque de Soissons : « Depuis 4 à 5 ans les Capucins et Minimes d'ici et de Calais sont interdit et autres pretres séculiers, et aussi quatre communautés de Récollets qui servoient dans l'Artois » [46]. À Saint-Pol-sur-Ternoise l'opposition aux curés jansénistes est vraisemblablement entretenue par les pères du couvent des Carmes. Ce réseau dispose d'une imprimerie clandestine. En mars 1721, le frère Cherubin Cocardot, du couvent des Récollets de Pernes, écrit à l'évêque de Soissons : « *Nous avons été obligés d'avoir recours à une imprimerie secrette qui est depuis deux ou trois ans precisement employée pour la defense de la Constitution* » [47]. Parmi les plus importants fomentateurs de troubles (voir la carte), il y a les Carmes, les Capucins, les Frères des Écoles Chrétiennes, les Jésuites,

les Minimes et les Récollets. La carte démontre qu'à proximité de chaque acte de violence se trouve un couvent, une maison où un collègue d'une de ces communautés.

8. Examinons maintenant les méthodes employées par les antijansénistes pour contraindre leurs opposants à la soumission. Outre les refus d'ouvrir les portes de l'église lors de la prise de possession de la paroisse par un nouveau curé janséniste, les paroissiens « boycottent » les fonctions curiales. Prenons l'exemple des curés saint-polois en 1719 et 1720. Les deux curés sont alors Fropot (depuis 1694) et Morlet (depuis 1702). Seul ce dernier est appelant. Il va subir les affronts de la population pendant un peu plus d'un an : de 1719 jusqu'à son retrait fin mars 1720. Cette opposition apparaît dans les registres paroissiaux sous la forme du refus de l'administration des sacrements par le curé Morlet. Les paroissiens mettent à profit l'alternance hebdomadaire des deux curés pour retarder, si besoin est, un baptême ou un mariage de façon à ce qu'il soit célébré par l'autre curé. Sur les 24 mariages de cette période, Morlet n'en signe qu'un seul, encore s'agit-il de deux personnes n'habitant pas Saint-Pol-sur-Ternoise. Cette pratique de « boycott » est confirmée dans d'autres paroisses artésiennes notamment, à Renty, entre 1721 et 1724.

9. L'agression de M^{gr} Pierre de Langle en août 1721 est aussi riche d'enseignements. Cette embuscade n'est pas le fruit du hasard. Elle a été soigneusement préparée. Premièrement, la veille de la visite de la paroisse par le prélat, le curé de Quernes est malmené par ses paroissiens. Ces derniers profanent l'église et le presbytère afin de chasser du village leur curé [48]. L'absence de mutins masculins lors de l'attaque de l'évêque constitue une seconde preuve car la justice de la France d'Ancien Régime est plus clémente envers les femmes en cas de sédition. D'ailleurs, M^{gr} de Langle est aussi convaincu qu'il est tombé dans un guet-apens et écrit un ou deux jours après l'agression : « Quoi qu'il en soit, il est certain que tout était tellement concerté, qu'il ne s'est trouvé dans toute cette mêlée que des femmes et des filles, sans qu'il y ait paru aucun homme, si ce n'est qu'on en a aperçu dans les maisons et au coin de quelques haies, avec des instruments à la main pour venir au secours des dites femmes si on avait été résolu à se défendre de leur insulte par la violence » [49]. En novembre 1720, les membres de la délégation de la paroisse de Quernes venus solliciter le pardon du prélat avouent qu'ils ont été manipulés par des ecclésiastiques antijansénistes du diocèse de Saint-Omer : « Ils nous ont répondu avec beaucoup de candeur et de simplicité que c'étaient les Jésuites et les Capucins de la ville d'Aire, aussi bien que les frères quêteurs qui viennent dans leur paroisse » [50]. Nous constatons donc que les antijansénistes influencent les paroissiens. Mais cette violence n'est-elle pas aussi et avant tout un moyen d'affirmer l'identité collective des Artésiens [51] ? Avec tous ces éléments et avec la carte, nous constatons qu'il y a une opposition de culture religieuse est-ouest, avec, d'un côté l'Artois antijanséniste, massivement réfractaire à la contestation janséniste, et, de l'autre, les terres « françaises » perméables aux idées jansénistes et gallicanes [52]. Nous sommes en présence d'une frontière de catholicité [53].

10. Comment expliquer cette frontière de catholicité ? On emploie généralement cette expression pour évoquer une zone territoriale qui délimite deux confessions chrétiennes différentes : le catholicisme et le protestantisme [54]. Mais une frontière de catholicité peut aussi faire référence à une zone géographique dans laquelle

entrent en contact deux tendances du catholicisme. Il arrive que ces dernières s'entrechoquent et finissent par donner lieu à de vifs affrontements, comme dans le diocèse de Boulogne-sur-Mer. Dans ce cas, le jansénisme est un révélateur, un marqueur, de frontière de catholicité. La frontière de catholicité située dans le diocèse de Boulogne-sur-Mer s'explique par plusieurs facteurs.

11. Premièrement, les territoires des provinces du nord n'ont pas toujours relevé des mêmes souverainetés. Ils en ont changées « souvent notamment au XVII^e siècle et ont de puissants particularismes » [55]. De plus, comme l'écrit Alain Lottin « cette région ne possède pas un nom générique global, comme la Bourgogne, la Bretagne, le Languedoc par exemple. Artois, Flandres, Hainaut, sont les principales provinces avec de nombreux « pays » ayant leur originalité propre tels le Boulonnais, le Calaisis, le Cambrésis, le Montreuillois et autres » [56]. L'Artois, région agraire par excellence, s'oppose à celle du Boulonnais, terre d'élevages et de pêches, où les communautés protestantes sont jusqu'en 1685 bien implantées. Pierre Chaunu a montré pour la Lorraine, que le Sud de cette province, surtout, la Lorraine des structures agraires reste à l'écart du jansénisme et s'oppose à la Lorraine du nord : « C'est la Lorraine coincée entre le protestantisme ardennais et le protestantisme alsacien, avec son avancée messine, c'est aussi la Lorraine janséniste » [57]. Dans le diocèse de Boulogne-sur-Mer, nous avons une opposition est-ouest. Administrativement et fiscalement, l'Artois est un Pays d'État qui n'est pas soumis à la taille et à la gabelle sur le sel, ce qui donne lieu à un réseau de contrebande avec la Picardie [58]. La frontière dessinée en gras sur la carte coïncide à peu près avec la limite administrative de l'Artois après le rattachement de cette province à la couronne de France. Les Magistrats des Pays-Bas méridionaux, dont ceux de l'Artois, ont un droit de regard plus important dans le domaine religieux que ceux des régions françaises [59]. 12. Deuxièmement, certains évêchés sont de création récente. En 1559, est entériné le fractionnement de l'immense évêché de Thérouanne. Les trois nouveaux évêchés, ont respectivement pour siège épiscopal Boulogne-sur-Mer, Saint-Omer et Ypres [60]. Les deux derniers relèvent de la couronne d'Espagne. Érigé en 1567, le diocèse de Boulogne-sur-Mer dépend du royaume de France pour ses parties boulonnaise, calaisienne et, plus largement, littorale. En revanche, la partie artésienne de cet évêché dépend des Pays-Bas méridionaux. En 1659, une partie de l'Artois, ou « Artois cédée », devient française. L'autre partie, ou « Artois réservée », le devient en 1678. Les Artésiens sont très attachés au catholicisme tridentin, alors que dans le Boulonnais et le Calaisis c'est un catholicisme gallican. Soulignons d'autres différences. Les confréries sont plus répandues en Artois qu'en Boulonnais : en 1725, 80 paroisses d'Artois regroupent 111 confréries, 52 paroisses du Boulonnais, du Calaisis ... en rassemblent 75. À la même date, 40,6 % des paroisses artésiennes ont au moins une confrérie, alors qu'il n'y en a que 28 % dans celles du Boulonnais [61]. Les confréries du rosaire sont plus nombreuses en Artois alors que dans le Boulonnais ce sont celles de Saint-Pierre et du Saint-Sacrement qui dominent [62]. Les confréries du Rosaire sont de création plus ancienne, et généralement fondées à la suite d'une mission. Or, au XVII^e siècle de nombreuses missions, confiées à des religieux des diocèses voisins, se déroulent dans la partie artésienne du diocèse de Boulogne-sur-Mer. Par contre, les confréries de Saint-Pierre et du Saint-Sacrement, sont souvent dues à l'initiative de l'évêque

boulonnais [63]. Il y a également des différences dans la gestion des fabriques paroissiales entre l'Artois et le Boulonnais. Jusqu'en 1725, l'introduction des bancs dans l'église paroissiale est mal perçue, surtout en Artois. En 1725, les églises artésiennes sont souvent dépourvues de bancs [64]. Seul le banc du seigneur trônait dans l'église. Dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, la pratique est entrée dans les mœurs puisque la plupart des bancs sont arrentés ou vendus. La frontière de catholicité dans le diocèse de Boulogne est aussi physique et matérielle car des églises fortifiées jonchent les deux côtés de cette ancienne frontière entre la France et les Pays-Bas méridionaux appelés aussi Pays-Bas catholiques. 13. Troisièmement, les diocèses du nord sont aussi une zone de reconquête du catholicisme. Les ordres monastiques sont aux XVI^e et XVII^e siècles particulièrement actifs. Un collège jésuite est un puissant pôle de rejet du jansénisme. 14. En France et dans les Pays-Bas méridionaux, les établissements de la Compagnie de Jésus sont nombreux [65]. Dans les Pays-Bas catholiques, les Jésuites sont particulièrement favorisés et soutenus par les archiducs Albert et Isabelle (1598-1621). En deux décennies, 26 nouvelles maisons sont créées [66]. Nulle part ailleurs l'ordre ne développe aussi rapidement un réseau scolaire aussi dense. En 1633, la province flandro-belge et la province gallo-belge, regroupent 42 établissements et 1704 jésuites [67]. La conquête pastorale des Pays-Bas par les Jésuites, écrit Eddy Put « est une réalisation frappante de la Réforme catholique » [68]. Quant aux Capucins qui ne sont que quatre lors de leur arrivée en Flandres en 1583, ils avoisinent le millier vers 1620. Avec les Jésuites, les Capucins sont les agents par excellence de la Contre-Réforme et de la Réforme catholique [69]. Au XVI^e et au XVII^e siècles, les Jésuites, les Capucins, les Récollets sont, des remparts contre l'hérésie. Au XVIII^e siècle, ils sont des remparts au jansénisme. Si nous comparons la frontière de catholicité située dans le diocèse de Boulogne-sur-Mer avec celle située en Lorraine étudiée par René Taveneaux et par Pierre Chaunu, nous observons une différence de taille [70]. En Lorraine, l'importance de l'infrastructure monastique, à prédominance bénédictine et sa totale indépendance par rapport à l'évêque favorisent l'expansion du jansénisme [71]. Dans le diocèse de Boulogne-sur-Mer, l'importance des ordres religieux de la Contre-Réforme (les Carmes, les Capucins, les Jésuites, les Minimes et les Récollets, auxquels il faut ajouter au XVIII^e siècle les Frères des Écoles Chrétiennes) constitue un puissant frein à la diffusion des idées jansénistes. Si nous continuons notre opposition est-ouest dans le diocèse de Boulogne-sur-Mer, nous remarquons que le collège de l'Oratoire est situé à l'ouest du côté français, alors que les collèges des Carmes et des Jésuites sont situés à l'Est, c'est-à-dire en Artois. 15. Il faut aussi évoquer l'histoire du protestantisme. Sous domination espagnole jusqu'en 1659, cette partie artésienne du diocèse de Boulogne-sur-Mer a, comme en Lorraine [72], connu une très forte persécution antiprotestante. Dans les Pays-Bas méridionaux, le pic de répression a lieu sous le gouvernement duc d'Albe, entre 1567 et 1573 [73]. Au XVII^e siècle, il n'y a plus de communauté protestante en Artois. En 1698, l'intendant Bignon écrit au sujet de l'Artois : « Les habitants ont toujours été très attachés à l'Église romaine, non seulement ils se sont préservés de l'hérésie mais même ils n'ont jamais souffert qu'elle s'établisse dans leur pays, les magistrats y ont une attention particulière » [74]. À cet égard, le premier cahier des États d'Artois, présenté à Louis XIV, en 1661, est explicite. Le roi promet qu'il « maintiendra

comme il a été fait ci-devant la religion catholique, apostolique et romaine dans tous et chacun lieu dudit comté d'Artois qui sont en son obéissance, sans permettre ny souffrir que la Religion Prétendue Réformée ni autre quelconque y soit établie ni professée. À quoi elle désire que les officiers du Conseil Provincial d'Artois et autres juges royaux tiennent la main, et en cas de contravention, qu'ils en donnent avis à Sa Majesté, laquelle y fera apporter les remèdes nécessaires et convenables » [75]. La réponse à cette doléance montre la place que tient la religion dans la mentalité artésienne. Le Boulonnais est, comme de nombreuses régions du royaume de France, également touché dès le milieu du XVI^e siècle par la Réforme protestante [76]. Dans la première moitié du XVII^e siècle, la communauté protestante du Boulonnais regroupe environ 300 fidèles et celle du Calaisis plus de 3000 fidèles [77]. L'épiscopat boulonnais lutte avec efficacité contre l'expansion du protestantisme. La Révocation de l'Édit de Nantes, en octobre 1685, pousse une grande partie de la communauté protestante à l'exil en Angleterre et aux Provinces-Unies [78]. Il faut souligner un point important, les zones géographiques où il y a eu une forte minorité protestante au XVII^e siècle correspondent aux zones où les curés jansénistes sont implantés en 1725. Nous n'écrivons pas que les jansénistes sont des protestants et pour reprendre une formule de Pierre Chaunu, nous rappelons qu'« Il n'y a pas eu de plus acharnés convertisseurs que les jansénistes » [79]. Cependant la comparaison entre la carte établie par Alain Joblin qui localise les protestants dans les paroisses du Boulonnais et du Calaisis avec notre carte, présente des similitudes qui ne sont pas le fruit du hasard [80]. Sur les 54 paroisses jansénistes du Boulonnais et du Calaisis en 1725, 31 correspondent aux paroisses à forte minorité protestante du XVII^e siècle. La similitude entre paroisses jansénistes et celles à forte minorité de nouveaux convertis du Calaisis au début du XVIII^e confirme nos propos. Sur les 26 paroisses du Calaisis, 16 sont pourvues d'un curé janséniste en 1725 [81]. Nous pouvons donc affirmer que le Boulonnais et le Calaisis sont aussi des terres de contestation à l'absolutisme royal. Contestation d'ailleurs qui s'était déjà manifestée en 1662 avec la révolte fiscale du Boulonnais dite des « Lustucrus » [82]. 16. Le jansénisme est donc un marqueur, un révélateur de frontière de catholicité. Le poids de la fidélité à Rome dans les terres tardivement rattachées à la couronne de France, comme l'Artois, longtemps sous la domination espagnole explique, en partie, ce rejet du jansénisme : il n'y a pas ici de tradition « gallicane ». Mais dans le cas du diocèse de Boulogne-sur-Mer cette frontière de catholicité est plus ancienne. Elle existe depuis le XVI^e siècle. De plus, cette frontière est étatique jusqu'en 1659. Et jusqu'à la Révolution française, elle est aussi administrative et fiscale et est visuelle avec les nombreuses églises fortifiées qui suivent cette ancienne frontière. Le Boulonnais et le Calaisis sont des territoires de contrebandiers où la contestation à la monarchie absolue s'exprime au XVII^e siècle avec les communautés protestantes, et lors de la révolte des « Lustucrus » en 1662. Dans le premier tiers du XVIII^e siècle, ces contestataires sont relayés par les jansénistes. Mais dans tous les cas, le pouvoir royal sort victorieux de ces conflits en réagissant par la répression.

[1] Dominique Dinet et Marie-Claude Dinet-Lecomte, « Les jansénistes du XVIII^e siècle d'après les Recueils des Actes d'Appel de Gabriel-Nicolas Nivelles », dans *Chroniques de Port-Royal*, 1990, p. 57-58.

[2] Gabriel Nicolas Nivelles, *La constitution unigenitus déferée à l'Église universelle ou recueil general des actes d'appel interjettés au futur concile general de cette constitution et des lettres pastoralis officii*, Cologne, 1757, 4

tomes.

[3] La collection Languet de Gergy tient son nom du prélat qui occupe le siège archiépiscopal de Sens de 1731 à 1753. Précédemment il est évêque de Soissons de 1715 à 1731. Cette collection contient 1834 lettres, dont 1590 manuscrites, voir Nelson-Martin Dawson, « La correspondance dans la collection Languet de Gergy : reflet d'un réseau antijanséniste au XVIII^e siècle », *Correspondance Jadis et Naguère*, Éditions du C.T.H.S., Paris, 1997, p. 351-352.

[4] Lettres citées dans C. Landrin, *Un prélat gallican, Pierre de Langle, évêque de Boulogne (1644-1724)*, Calais, Imprimerie J. Peumery, 1905.

[5] M. Cerveau, *Supplément au Nécrologe des plus célèbres défenseurs et confesseurs de la vérité des Dix-Septième et Dix-Huitième siècles*, 1763, t. IV, p. 126-129 ; Pierre Boyer, prêtre de l'Oratoire (1677-1755) : « M. de Langle, évêque de Boulogne, éprouva les effets de son éloquence dans une circonstance critique où il se trouva exposé en 1717 vis à vis des habitants de Calais qu'on avait soulevés contre lui. Le P. Boyer apaisa les mutins et les rendit dociles à la voix de leur pasteur » : Archives de l'Oratoire de Paris, fichier Bonnardet.

[6] Lettres citées dans C. Landrin, *op. cit.*

[7] C. Landrin, *op. cit.*, p. 72.

[8] *Mandement de M^{gr} l'évêque de Boulogne pour la publication de l'acte par lequel il interjette appel, conjointement avec les MM. les évêques de Mirepoix, de Senez et de Montpellier, au futur concile général, des lettres de N. S. P. le pape Clément XI, adressées à tous les fidèles, publiées à Rome le 8 Septembre 1718 ; et renouvelle l'appel déjà interjeté de la Constitution Unigenitus, avec un mémoire qui en déduit les motifs, in-4°, VII-IX-228 p. Paris, Babuty, 1719.*

[9] C. Landrin, *op. cit.*, p. 160-161.

[10] Jean-Baptiste Gaultier, *Mémoire où l'on détruit les plaintes portées contre le gouvernement de M. l'évêque de Boulogne dans son diocèse.*

[11] M^{gr} de Langle et M^{gr} Colbert de Croissy avaient adressé au cardinal de Noailles une lettre dans laquelle ils lui demandaient de ne pas consentir à un accommodement : *Lettre de Messieurs les Evêques de Montpellier et de Boulogne à Monseigneur le Cardinal de Noailles, 12 mars 1720*, 4 pages (B. N. France, Ld4 1182).

[12] *Acte d'appel de Messieurs les évêques de Mirepoix, de Senez, de Montpellier et de Boulogne ; par lequel ils renouvellent et confirment les appels par eux interjetés le 1^{er} Mars 1717 de la constitution de N. S. P. le pape Clément XI qui commence par ces mots : Unigenitus Dei Filius et au mois d'Avril 1719 des lettres Pastorales officii : et protestent de nullité contre tout ce qui aurait été fait ou pourrait l'être, tendant à infirmer les dits appels.*

[13] A. D. Pas-de-Calais, 62 J : *Arrêt du conseil d'Etat du Roy, qui ordonne la suppression de trois mandemens donnez par les Srs evesques de Senez, de Montpellier et de Boulogne, et des actes qui y sont joint, 31 decembre 1720*, Paris, 1721, 4 pages.

[14] *Supplément à la gazette de Hollande*, avril 1720, p. 200 : « Du diocèse de Boulogne, 13 avril 1720, Un bénéficiaire de Fauquembergue nommé Rozet, jadis curé de Remilli, et depuis cassé de sa cure pour son ignorance et insuffisance, s'est fait relever de son incapacité pour son appel au futur Concile. Réhabilité par cet admirable expédient, il fut jugé propre pour desservir la cure de Renty vacante depuis peu : mais s'y étant présenté pour y célébrer la messe, non seulement l'ouverture de l'Église lui fut refusée, mais encore il en fut ignominieusement chassé par les paroissiens ».

[15] *Supplément à la gazette de Hollande*, avril 1720, p. 200 : « Du diocèse de Boulogne, 13 avril 1720, Les habitants du village de Quernes continuent de travailler constamment à presser la conversion de leur curé quesnelliste, par les diverses avances qu'ils lui font journalièrement. Pour les apaiser, il leur remit il y a peu de temps un écrit qui contenait une espèce de profession de foi, mais cette profession s'étant trouvée toute semblable aux anciennes formules ariennes, elle fut aussitôt rejetée. On lui présente ensuite un Formulaire dans les bonnes formes mais ayant refusé d'y souscrire, les hostilités recommencèrent vigoureusement, surtout de la part des femmes ».

[16] Le résumé du *Supplément à la gazette de Hollande*, daté du 13 avril 1720 est explicite : « Toutes les femmes même des villages circonvoisins, animées du même zèle contre l'hérésie, firent une descente générale dans Quernes pour donner du secours à leurs vaillantes consoeurs, ce fut Mardy 19 mars que la jonction se fit : le corps d'armée monta droit à l'Ennemi. Le quesnelliste se voyant aussitôt investi qu'attaqué, se jeta à genou au milieu des boues, et se rendant à discrétion, il se mit à implorer fort sérieusement la clémence de ses paroissiennes. Enfin sur les solennelles protestations qu'il fit, mains jointes, d'une prompte conversion et d'une authentique abjuration de Quesnel, on preserva son corps de toute violence, mais les principales charges ayant porté sur sa soutane, elle ne sortit de cette mémorable mêlée que par lambeaux ».

[17] *Supplément à la gazette de Hollande*, avril 1720, p. 200.

[18] *Histoire du livre des Réflexions morales*, t. II, p. 526.

[19] B. N. France, Ld41248 : *Remontrances de la ville de Calais à Monseigneur l'Évêque de Boulogne, 1721*, 26 pages.

[20] A. D. Pas-de-Calais, C 119/15.

[21] « Que nous avons crû d'abord attendre notre arrivée, pour assister à la visite de l'Église et à l'instruction que nous y devons faire ; dans le dessein d'y réunir les paroissiens avec leur Pasteur ; que nous étions informez avoir été outragé et chassé plusieurs fois de la paroisse par lesdits paroissiens ».

[22] *Ibid.*

[23] *Ibid.*

[24] *Ibid.*

[25] *Ibid.*

[26] « Presque tous nos domestiques ont été atteints, l'un d'eux, nôtre valet de chambre blessé considérablement au bras droit, et nôtre litière enfoncée et notablement endommagé ».

[27] *Ibid.*

[28] Lettre de P. de Langle à Louail de novembre 1720.

[29] *Supplément à la gazette de Hollande*, 1720 : « Les catholiques ont vu ici avec douleur une lettre pastorale de M^{gr} l'Évêque de Boulogne adresser aux habitants de la paroisse de Quernes, c'est le dernier effort d'un pasteur schismatique et appellant qui voudroit, s'il le pouvoit, entraîner ses ouailles dans le même précipice avec lui. Il employe d'abord les violences pour engager les confesseurs et les jeunes clercs dans son partis. On sçait qu'il refuse les pouvoirs de confesser et les ordres sacrez à ceux qui ne vouloient pas adhérer à son appel, et que ses grâces ont été réservées aux appellans qui n'avoient d'ailleurs d'autre mérite que celui d'être rebelle à l'église comme lui ».

[30] *Supplément à la gazette de Hollande*, d'octobre 1720. « Du diocèse de Boulogne sur l'Artois, le 1^{er} octobre 1720 : Le docte Flament a ressenti à Rely combien le curé y étoit regardé peu volontiers. Les femmes aiant sçu que ce docteur s'y étoit réfugié vinrent en foule assiégé la maison curiale et demander une espèce de janseniste qui venoit d'arriver en leur paroisse, et qui étoit, dit-on, le docte flament. Celui-ci entendant ce bruit crut qu'il ne pouvoit rien faire de mieux que de fuir et se cacher. Il le fit et il passa le reste de la nuit dans l'étable ».

[31] *Supplément à la gazette de Hollande*, décembre 1720 : « Le Sieur Boucher après avoir été chassé de sa cure d'Herly s'est réfugié à St-Pol lieu de sa naissance, où il vient d'être fait desserviteur de la paroisse par Mr. l'évêque de Boulogne. Ses compatriotes travaillent présentement à sa conversion en lui temoignant dans toutes les occasions l'honneur que tout bon catholique doit avoir des hérétiques. Les religieuses dites sœurs noires, n'ont point voulu de sa messe, elles l'ont congédié honnetement de leur église après qu'il eut fait sonner la cloche et préparer l'autel pour y célébrer ».

[32] *Supplément à la gazette de Hollande*, décembre 1720 : « Les habitans de Ramecour qui est un des deux secours de la paroisse, n'ont point usé de la meme politesse à son égard, ils lui ont refusé l'entrée de leur église et lui ont fermé la porte avec menace d'un plus mauvais traitement s'il s'opiniatroit davantage à la vouloir profaner ».

[33] *Histoire du Livre des Réflexions morales*, t. III, 1^{re} section, p. 120.

[34] *Histoire du Livre des Réflexions morales*, t. III, 1^{re} section, p. 120. L. Mahieu, *Jansénisme et antijansénisme dans les diocèses de Boulogne-sur-Mer et de Tournai*, Lille, 1948, p. 20-21.

[35] B. N. France, Ld41248 : *Remontrances de la ville de Calais à Monseigneur l'Évesque de Boulogne*, 1721, 26 pages.

[36] B. M. Sens, collection Languet de Gergy, t. XVIII, pièce 112m, Copie de la lettre, datée du 20 juillet 1723, de monsieur Cousin, prêtre de Saint-Omer, au sieur Grézy, chapelain de Calais.

[37] B. M. Sens, collection Languet de Gergy, t. XVIII, pièce 164m (1), Extrait de la lettre de monsieur Cousin, prêtre habitué de Saint-Denis de la ville de Saint-Omer, à Son Altesse monseigneur l'archevêque de Reims, du 10 octobre 1723 : « Le magistrat de Saint Pol an Artois qui au commencement avoit reçu avec honneur M^{gr} de Boulogne, voyant qu'il luy refusoit un curé catholique, l'a chicanné sur des anciennes debtes dont ce prelat estoit resté redevable à cause d'un procès qu'il luy avoit suscité sans fondement, et que sa grandeur avoit perdu. M^{gr} de Boulogne se cru heureux de sortir aussistost sain et sauf de Saint Pol ».

[38] B. M. Sens, collection Languet de Gergy, t. XIX, pièce 34m, Lettre, datée du 12 avril 1724, de Morette, prêtre et chapelain de la cathédrale de Boulogne-sur-Mer à l'évêque de Soissons.

[39] A. D. Pas-de-Calais, C 119/17.

[40] Archives du Ministère des Affaires Etrangères, Registre 27, Affaires religieuses – Bulle *Unigenitus*, pièce 65 : *Lettre de MM les Curés et Ecclesiastiques du Diocèse de Boulogne à M. Henriau leur nouvel Evêque, au sujet de son Mandement pour l'acceptation de la Bulle* (29 janvier 1725).

[41] Sur ce conflit, voir Philippe Moulis, *Le clergé paroissial du diocèse de Boulogne-sur-Mer de 1627 à 1789*, thèse de doctorat d'Histoire, sous la direction du P^f. Gilles Deregnacourt, Université d'Artois, 2008, p. 443-451.

[42] Cette dernière rend vacants les bénéfices ecclésiastiques dont les titulaires n'ont pas signé au préalable le Formulaire d'Alexandre VII.

[43] L. Mahieu, *op. cit.*, p. 48-51.

[44] B. M. Sens, collection Languet de Gergy, t. XIII, pièce 153m.

[45] B. M. Sens, collection Languet de Gergy, t. XVI pièce 76, Lettre, datée du 27 août 1722, de deux chanoines de Saint-Pol à l'évêque de Soissons.

[46] B. M. Sens, collection Languet de Gergy, t. XIII, pièce 167, Lettre, datée du 28 juin 1721, de F. Morette, prêtre et chapelain en la cathédrale de Boulogne à l'évêque de Soissons.

[47] B. M. Sens, collection Languet de Gergy, t. XIII, pièce 136 : Lettre, datée du 29 mars 1721, d'un Récollet de Pernes à l'évêque de Soissons.

[48] A. D. Pas-de-Calais, C 119/15 : *Procès verbal du trouble et des violences faites à Monseigneur l'Evêque de Boulogne, dans la visite des Paroisses de Quernes et de Recy*, s.l. n.d. [22 ou 23 août 1720].

[49] *Ibid.*

[50] *Ibid.*

[51] Sur les différentes formes de violences on consultera : Xavier Crettiez, « Les formes de la violence », *La découverte* « Repères », 2008, p. 3-19 ; Robert Muchembled, *La violence au village. Sociabilité et comportements populaires en Artois du XV^e au xvii^e siècle*, Turnhout, Brepols, 1989 ; *Histoire de la violence*, Paris, Seuil, 2008.

[52] Philippe Moulis, « L'Artois : une province ultramontaine et antijanséniste sous l'épiscopat de M^{gr} Pierre de Langle, évêque de Boulogne-sur-Mer de 1698 à 1724 », *Bulletin historique du Haut-Pays*, t. XVI, n° 65-66, 2003, p. 80-98.

[53] Pierre Chaunu, « Jansénisme et frontière de catholicité (XVII^e-XVIII^e siècles). À propos du jansénisme lorrain » *Revue Historique*, t. 227, 1962, p. 115-138 ; R. Chaboche, « Sur une frontière de catholicité : Le diocèse de Nîmes au XVII^e siècle », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, 1982, t. 29, N° 4 (Oct. - Dec., 1982), p. 635-649.

[54] Yves Krumenacker [sous la dir.], *Entre calvinistes et catholiques, les relations religieuses entre la France et les Pays-Bas du Nord (XVI^e-XVIII^e siècles)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010.

[55] Alain Lottin, *Histoire des provinces françaises du Nord de Charles Quint à la Révolution française (1500-1789)*, Arras, Artois presses université, 2006, p. 7.

[56] *Ibid.*, p. 8.

[57] Pierre Chaunu, *op. cit.*, p. 130-131.

[58] Les marchandises de contrebande les plus lucratives sont le sel, le tabac et les métaux précieux avec notamment la spéculation sur les différentes monnaies de France et des Pays-Bas méridionaux. Voir Patrick Landier, « 1643 : étude quantitative d'une année de violence, en France pendant la Guerre de Trente Ans », *Histoire, économie et société*, 1982, n°2, p. 187-212.

[59] Alain Lottin, *op. cit.*, p. 8.

[60] Michel Dierickx, *L'érection des nouveaux diocèses aux Pays-Bas (1599-1570)*, Bruxelles, La Renaissance du livre, 1967.

[61] Arlette Playoust-Chaussis, *La vie religieuse dans le diocèse de Boulogne au XVIII^e siècle (1725-1790)*, Arras, 1976, p. 243.

[62] *Ibid.*, p. 243-244.

[63] *Ibid.*, p. 244.

[64] *Ibid.*, p. 202. Philippe Moulis, *Le clergé paroissial du diocèse de Boulogne-sur-Mer*, p. 693-696.

[65] Voir la carte réalisée par François de Dainville, « Collèges et fréquentation scolaire au XVII^e siècle », *Population*, 1957, Vol. 12, n° 3, p.477.

[66] Eddy Put, « L'invasion des collèges ? Les écoles latines dans les Pays-Bas méridionaux et leur visibilité archivale (1585 –ca 1700) », *Dix-septième siècle*, 2008/3 n°240, p. 484-486.

[67] M. Brucker, *La Compagnie de Jésus. Esquisse de son institut et de son histoire (1521-1773)*, Paris, Beauchesne, 1919, p. 245-248. En 1640, les provinces gallo- et flandro-belgiques ne comptent pas moins de 34 collèges, Eddy Put, *op. cit.*, p. 485-487.

- [68] Eddy Put, *op. cit.*, p. 487 ; Dirk Leyder, « L'écllosion scolaire. Le développement du réseau des collèges dans les Pays-Bas espagnols et la principauté de Liège au XVII^e siècle », *Paedagogica Historica*, vol. 36, 2000, p. 1003-1051.
- [69] Chantal Gauthier, *Activité missionnaire en frontière de catholicité. L'exemple du Valais et de l'ancienne Rhétie (1550-1650)*, thèse de doctorat d'histoire, sous la direction des P^r. Bernard Dompnier et Dominique Deslandres, Université de Clermont-Ferrand II, 2002, p. 129.
- [70] Pierre Chaunu, *op. cit.*, p. 115-138. René Taveneaux, *Le jansénisme en Lorraine 1640-1789*, Paris, Vrin, 1960.
- [71] Pierre Chaunu, *op. cit.*, p. 130
- [72] Pierre Chaunu, *op. cit.*, p. 132.
- [73] Alain Lottin, *La révolte des Gueux en Flandre, Artois et Hainaut*, Lillers, Les Échos du Pas-de-Calais, 2007, p. 127-144.
- [74] A. D. Pas-de-Calais, collection Barbier, Ms D109 : Mémoires de M. Bignon, intendant de Picardie (1698), fol. 32.
- [75] A D du Pas-de-Calais, 2 C 166, cahier du 23 janvier 1661, article 1 cité dans Delmaere Sébastien, *Les cahiers de représentations des Etats d'Artois (1661-1715)*, mémoire de maîtrise d'Histoire, sous la direction du P^r. Alain Lottin, Université d'Artois, 1999, page 95.
- [76] Alain Joblin, *Catholiques et Protestants boulonnais (16^e – 17^e siècles)*, Boulogne-sur-Mer, Mémoire de la Société Académique du Boulonnais, t. 15, 1994, p. 67.
- [77] Alain Joblin, *op. cit.*, p. 151.
- [78] Alain Joblin, *Autour de la Révocation de l'Édit de Nantes (1685) : le refuge huguenot calaisien en Angleterre (1681-1727) ; l'enlèvement des enfants protestant en France (vers 1650-vers 1750)*, H.D.R, Université d'Artois, 2006, 2 tomes.
- [79] Pierre Chaunu, *op. cit.*, p. 137-138.
- [80] Alain Joblin, « Les protestants et la mort en Boulonnais, Calaisis et Pays Reconquis aux XVI^e et XVII^e siècles », *Bulletin de la Commission départementale d'Histoire et Archéologie du Pas-de-Calais*, t. XIII 2, 1992, p. 385.
- [81] Fiona Verhaeghe, *Le Calaisis au début du XVIII^e siècle : aspects démographiques, économiques, sociaux et religieux*, Master I, sous la direction du P^r. Alain Joblin, Université d'Artois, 2009, p. 59.
- [82] Jean Nicolas, *La rébellion française. Mouvements populaires et conscience sociale 1661-1789*, Paris, Le Seuil, 2002, p. 31, 122, 530 ; Marie-Laure Legay, *Les États Provinciaux dans la construction de l'État Moderne aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Genève, Librairie Droz, 2001, p. 46-47 ; René Souriac, « Le « sens politique » des paysans aux Temps modernes en France », *Dix-septième siècle*, 2007/1, n^o 234, p. 27-28.
-